

CADRAGE DU MEMOIRE DE CAFIPEMF validé par le jury académique le 14 janvier 2016 – Académie de Toulouse.

1 - Préambule

Le cadrage proposé est l'aboutissement d'un travail collectif mené par des personnels de l'ESPE et du rectorat engagés depuis plusieurs années dans les formations et les jurys de Cafipemf.

Ces **propositions** ne sont en rien exhaustives et contraignantes, elles constituent un ensemble de recommandations visant selon les auteurs à produire des mémoires de qualité répondant aux exigences du texte de référence et à l'engagement des candidats dans leur futur rôle de formateur.

2 - Texte de référence : NOR : MENE1414093C - circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 - MENESR - SG - DGESCO - MAF2

Nature de l'épreuve

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences.

Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation (cf 3.1) ;*
- articuler compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle (cf 3.2) ;*
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles (cf 3.3) ;*
- mettre en oeuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) (cf 3.4) ;*
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation (cf 3.5).*

3 – Un écrit professionnel, une démarche de recherche appliquée

Le contexte de production de ce mémoire professionnel ne permet pas de viser une validation généralisable des résultats produits, telle qu'on l'attendrait d'une recherche universitaire. Un tel niveau d'exigence ne peut pas être attendu ici.

Il s'agit :

- 1. de viser une production singulière, contextualisée, dont les outils théoriques et méthodologiques sont nécessairement limités, mais ouvrent à la réflexion.**

2. de produire un document susceptible de servir de support à une action d'accompagnement ou de formation.

3.1- Une problématique orientée vers l'accompagnement et la formation

Articulant une problématique nettement repérée à des contenus maîtrisés, le mémoire est une épreuve d'approfondissement, de recherche personnelle et d'élargissement de la culture du candidat, qui s'enracine dans l'expérience professionnelle, en vue d'une analyse critique, pouvant conduire soit à des interrogations amorçant éventuellement un travail ultérieur, soit à des conclusions de portée relativement générale, bien que nécessairement circonscrites.

C'est un texte qu'un formateur rédige pour qu'il soit lu. Au-delà des seuls membres du jury, ce texte pourra être diffusé et utilisé comme point d'appui (avec l'accord du candidat) à un débat pédagogique et didactique dans le cadre d'une formation initiale ou continue. Il doit intégrer une réflexion sur l'évaluation et ouvrir sur des perspectives concrètes d'accompagnement ou de formation. Les propos doivent être nuancés. Le mémoire, en tant qu'écrit professionnel, doit rendre visible un positionnement de formateur.

3.2- Dialectiser compétences didactiques et compétences professionnelles

Les compétences didactiques disciplinaires attendues se signalent par une connaissance éprouvée des disciplines, des programmes d'enseignement et des documents d'accompagnement, ainsi que par la capacité à les transposer efficacement dans la pratique.

Les compétences didactiques professionnelles attendues d'un formateur relèvent de sa capacité à identifier les besoins de formation des personnels enseignants, et à agir en vue d'améliorer leur pratique professionnelle. De ce point de vue, on n'oubliera pas que le mémoire est l'occasion de se saisir de problématiques pouvant alimenter le champ de la formation professionnelle.

Ces deux formes de compétences ne se manifestent pas indépendamment l'une de l'autre, mais se développent, se nourrissent et s'enrichissent réciproquement.

3.3- Du problème à son traitement possible

Tout mémoire doit procéder de deux exigences. Il s'agit d'abord d'élucider et de circonscrire un problème, pour, dans un second temps, en dégager une problématique et en proposer un traitement pragmatique et réaliste.

Toute action de formation doit en effet s'appuyer sur l'identification d'un problème de métier, qui se manifeste par l'émergence de préoccupations ou de dilemmes professionnels que l'enseignant ne parvient pas à dépasser.

Ce dépassement implique de la part du formateur un travail d'analyse critique par lequel l'enseignant va prendre conscience du problème en question, va se mettre en recherche de solutions, en s'appuyant sur les outils, les ressources ou les dispositifs que le formateur va lui proposer.

Que vise-t-on, à quoi veut-on parvenir, sur quelles hypothèses s'appuyer, selon quelles dispositions va-t-on les tester, quelles conclusions provisoires pourra-t-on dégager ?

3.4- Questions de méthode...

Ce mémoire est aussi une initiation à la recherche. De ce point de vue, il faut rappeler qu'une démarche expérimentale ne se suffit pas à elle-même. Elle suppose une démarche d'investigation qui lui est préalable: observation, repérage d'indices pertinents, recherche documentaire, sélection de l'information, enquête auprès des enseignants, modélisation...

Il est en effet nécessaire de se munir d'un ensemble d'éléments théoriques et pratiques, avant de se lancer dans toute formulation d'hypothèses.

La ligne directrice est donc la suivante : on se souviendra avec profit qu'aucune réponse convaincante a priori ne préexiste au problème formulé. Il s'ensuit que le rédacteur du mémoire s'engage dans une démarche d'expérimentation par laquelle une investigation est conduite, des hypothèses peuvent être

formulées pour être mise à l'épreuve des faits et des interprétations proposées au regard de l'analyse des données recueillies.

3.5- ... pour se situer dans une stratégie de formation, qui prenne en compte son opérationnalisation.

Concrètement, pour le formateur, cela signifie qu'il doit avoir en tête les questions suivantes :

- Quel est le problème ? C'est un temps de formation pour...
- Quels sont les savoirs de recherche sur la question ?
- Quelles sont les pratiques professionnelles mises en oeuvre sur la question ? Que font les professionnels et quelles sont les raisons – a priori bonnes — qu'ils ont de le faire ?
- Quels sont les éventuels écarts entre les « savoirs de recherche » et les « savoirs de métier » ? Pour quelles raisons ?
- Quels sont les écarts entre le prescrit et le réalisé ? Dit autrement : « Quel est l'écart entre ce qu'on me demande de faire, ce que je fais et ce qui est requis pour le faire ? »
- Comment traduire le prescrit à l'échelle de l'établissement, l'école, la classe ?
- Quel est le public concerné ? Qu'est-ce que cette formation va demander au formateur ?

Quels sont les accompagnements souhaitables et/ou possibles ? Quelles sont les formes de cet accompagnement. Quels temps suis-je en capacité de lui consacrer ?

- À quelles occasions « le réel du travail » est-il présent dans la formation ?

(D'après : Concevoir des formations pour aider les enseignants à faire réussir tous les élèves, Centre Alain Savary, 2015)

4 – Mode opératoire : comment s'y prendre ?

4.1- Problématiser

Chronologiquement, tout commence avec l'expérience, dont procède toute une série de tensions ou de résistances qui caractérisent tout processus d'enseignement-apprentissage. L'identification de ces résistances détermine des thématiques de recherche qui constituent le premier intérêt des candidats, le thème qu'il souhaite aborder.

La problématisation désigne le processus de transformation du thème de recherche initial en problématique du mémoire. Le thème est présenté en introduction avec les arguments personnels et professionnels qui légitiment son choix. Du point de vue théorique, la problématique va progressivement émerger de la confrontation ou de la mise en lien de deux sources : l'identification des résistances qui surgissent dans le cours ordinaire du travail de la classe, la capacité du rédacteur à interroger le champ pédagogique et didactique afférent, sur la base d'une appropriation des données de la recherche qui s'opère à travers les lectures dont il s'est nourri. Dans cette perspective, la problématique se construit chemin faisant. Elle constitue l'aboutissement du processus, et ne doit être rédigée qu'au terme du travail. Elle prend la forme d'un texte synthétique questionnant, qui clôt logiquement l'introduction en annonçant le plan, c'est-à-dire l'ordre d'exposition des lignes de force du corps du mémoire.

L'effort consiste donc à construire une problématique à partir d'un thème dérivé de l'expérience professionnelle, dont l'étude va impliquer la lecture d'un corpus de textes qui détermine l'armature théorique du mémoire. L'objet du mémoire consistera donc à proposer des pistes de résolution.

4.2- Conceptualiser

Le travail de conceptualisation : de quoi parle-t-on exactement ?

La conceptualisation concerne plus particulièrement la rédaction de la partie théorique. Elle consiste à définir en contexte la chose (le signifié) dont on parle et que le mot (le signifiant) désigne. Conceptualiser, c'est partir d'une notion vague pour en élucider le sens en contexte. Une notion reste en effet très générale, indéterminée et polysémique, et risque par-là soit de ne rien dire de précis, soit de prêter à contresens. Par exemple, la notion de culture peut être utile à la communication dans la mesure où elle relève d'un sens commun qu'on peut immédiatement convoquer pour savoir grossièrement de quoi on parle, sans avoir à s'y arrêter davantage. Par contre, si on cherche à mieux déterminer ce que le mot de "culture" peut signifier dans le champ de l'éducation, on pourra dire ceci : *la culture désigne le processus par lequel un sujet peut, au prix d'un certain travail et d'un certain effort, accéder à l'immensité des choses faites, pensées ou vécues par les hommes, depuis l'aube de l'humanité. Cette réalisation de soi, par laquelle l'homme se transforme et se réalise progressivement, consiste en un exercice persévérant et diversifié des facultés de l'esprit, qui les porte au maximum de leur usage possible.*

La notion est ainsi devenue un concept défini en contexte.

Les jurys apprécient au plus haut point cet effort de conceptualisation, qui signale toujours une bonne maîtrise des contenus, immédiatement lisible à la première lecture du mémoire. Lorsque **les concepts sont clairement conçus et clairement définis**, ils sont alors convoqués avec pertinence, puisqu'ils assument **le processus d'élucidation de la pensée**, dans un mouvement producteur de sens.

Cette démarche exclut un compte rendu purement descriptif ou une simple compilation : énumération d'une série de thèses, souvent présentées de manière binaire (le pour et le contre, le positif et le négatif, une thèse et son « contraire ») ou bien encore comme une liste de données théoriques (présentées chronologiquement, mais sans lien logique). Ce qui manque alors, c'est l'inscription des thèses et des théories dans un débat qui en montre l'importance et les enjeux. Le candidat doit également mettre en relation les théories convoquées, leur utilité et leur usage dans la problématique professionnelle présentée. Les jurys sont lassés par **les accumulations de définitions**, tirées souvent de dictionnaires disparates, ou vainement validées par des citations **qui jouent comme arguments d'autorité ou comme décoration, et non comme points d'appui pour la réflexion.**

4.3- Exposer sa méthode et ses résultats

Afin de répondre aux questions de recherche soulevées, le candidat est amené à construire un dispositif méthodologique original. Pour permettre au jury de comprendre la démarche mise en oeuvre, il est important de bien décrire ce dispositif : quelles sont les données recherchées, comment et par qui sont-elles produites, comment sont-elles recueillies, comment sont-elles analysées ?

La partie résultat se construit dans une logique permettant au jury d'apprécier la pertinence des réponses aux questions posées. Il est nécessaire de mettre à distance les expériences effectives, c'est-à-dire de les analyser dans un cadre rigoureux prédéfini, si possible en lien avec les apports théoriques.

L'exposé ne suit donc pas nécessairement la chronologie de l'expérimentation. Lorsqu'une grande quantité de données et d'analyses sont disponibles, des choix peuvent être réalisés pour se centrer au mieux sur la problématique traitée. En annexe figure l'intégralité des données, leur ordonnancement et leur mise en forme, pour faciliter la lecture du jury.

4.4- Discuter et conclure

La phase de discussion, qui constitue un moment important dans la rédaction du mémoire, consiste en un retour distancié sur le travail réalisé. Compte tenu de ce contexte particulier de production de connaissance, elle est essentielle et doit être travaillée avec le plus grand soin. Elle doit revenir sur les différentes parties du mémoire, pour en envisager a posteriori la portée et les limites, l'intérêt des choix et des interprétations opérés tout au long de la recherche. Une

réflexion portant sur la part de subjectivité de l'auteur et son influence dans le processus de production de connaissance sont à même d'éclairer le jury. La conclusion peut reprendre de manière synthétique les questions posées et les réponses apportées dans le mémoire. Les prolongements envisagés ou mis en place en classe à la suite de l'expérimentation peuvent aussi être présentés, avec d'autres perspectives de travail. Le candidat expose ce qu'il retire de cette expérience pour son propre parcours de formation et pour le rôle de formateur auquel il se destine.

5 - Format d'écriture du mémoire

Qualité de la langue : exigences en termes de qualité d'écriture : orthographe, syntaxe...

Qualité de présentation : présentation des titres, tableaux, graphiques, schémas, annexes...

Nombre de pages : 20 à 30 pages (incluant toutes les parties du mémoire, hors Annexes)

Interligne : 1

Police et taille des caractères : Times New Roman, taille 12.

Numérotation : elle commence dès la première page imprimée (sommaire) et s'achève en dernière page imprimée. Les pages de titre sont numérotées mais non comptées.

Première page de couverture :

- titre de mémoire
- nom et prénom
- date de session Cafipemf
- option (si présente)
- nom de l'académie
- lieu d'affectation du candidat
- niveau de classe

Table des matières : une table des matières, incluant la liste des annexes, est constituée et placée en début de mémoire.

Elle indique l'ensemble des titres et sous titres des différentes parties du mémoire en indiquant leur n° de page.

Annexes : en toute fin de mémoire une ou plusieurs annexes sont insérées avec leur sommaire, elles permettent de donner à voir l'ensemble des matériaux utilisés ainsi que leur traitement. Cette partie du mémoire permet de ne pas alourdir le déroulé du mémoire tout en présentant la totalité des matériaux à partir desquels il a été travaillé.

Références et citations : le recours à des citations doit être limité. Les citations doivent être présentées entre des guillemets suivies de (Auteur, année). Les documents prélevés sur Internet doivent faire l'objet de citations entre guillemets et de références précises. Tout prélèvement non mentionné est considéré comme du plagiat. La référence à un auteur sans citation est mise en fin de phrase, en indiquant entre parenthèses le nom de l'auteur suivi de l'année de publication de la référence, ces deux éléments devant être séparés par une virgule. Ex : Cette hypothèse de travail a remis en question les connaissances établies dans ce domaine (Nom, 2000).

Bibliographie : elle ne doit contenir que les références citées dans le mémoire et toutes celles-ci.

Les documents que l'on doit citer :

- les ouvrages,
- les encyclopédies et les dictionnaires spécialisés,
- les articles de périodiques,
- les actes de congrès, de colloques, de journées d'études,
- les thèses et les mémoires consultés,
- les ressources issues de l'Internet, en indiquant la date de consultation,
- les textes officiels, les lois et les décrets.

La bibliographie présente les références par ordre alphabétique en prenant en compte le nom du premier auteur en cas d'auteurs multiples.
La présentation diffère selon la nature et l'origine du texte.

Ouvrage

AUTEUR, A. & AUTEUR, B. (année). *Titre du livre*. Lieu : Maison d'édition.

Chapitre dans un ouvrage collectif

AUTEUR, A. (année). Titre du chapitre. In A. Auteur-éditeur & B. Auteur-éditeur (Ed.). *Titre du livre collectif* (pp. xx-xx). Lieu : Maison d'édition. Pages concernant le chapitre.

Article de revue

AUTEUR, A. (année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, Vol (nb), xx-xx.

Document disponible sur Internet

AUTEUR, A. (année). Titre du document. In *Titre ou nom du site Web* [en ligne]. <http://adressedusiteweb> (date de la consultation).

6 – Soutenance et entretien avec le jury

Texte de référence : NOR : MENE1414093C - circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 - MENESR - SG - DGESCO - MAF2

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance (...)

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- *se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en oeuvre un dispositif expérimental professionnel ;*
- *analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;*
- *discuter du fondement des hypothèses retenues ;*
- *relater la mise en oeuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.*

La soutenance n'est pas une synthèse du document écrit. L'exposé de la partie théorique est à restreindre car il est rare que des apports nouveaux y soient proposés. En revanche, l'exposé des résultats doit s'enrichir par l'introduction de données complémentaires et par leur analyse critique.

Ce sont les conditions de l'apprentissage des élèves qui sont en jeu, avec l'ensemble des gestes professionnels ou des contenus de savoirs professionnels qui les déterminent.

Par contre, la partie résultat peut être enrichie, car l'oral permet de mieux développer les conditions d'élaboration des données et les conclusions. L'appui sur des productions d'élèves est aussi très intéressant. Si, après la remise du document écrit, des évolutions dans les apprentissages des élèves se sont révélées, en lien avec l'expérimentation menée, elles peuvent être présentées.

Dans le cadre de l'entretien avec le jury, le jury appréciera :

- la qualité de la communication ;
- l'analyse distanciée du travail (points forts, points faibles) ;
- l'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur ;
- l'apport du travail réalisé sur l'évolution professionnelle.

Conseil sur la gestion de temps pour la soutenance :

1/3 du temps : Introduction - Cadre théorique et problématique - Méthodologie

2/3 du temps : Résultats - Discussion

7 – Calendrier de travail

La rédaction d'un mémoire nécessite la tenue d'un calendrier de travail rigoureux. Voici quelques conseils d'organisation temporelle proposés sous réserve d'un calendrier des échéances de début et de fin équivalent.

Janvier : décision d'admissibilité.

Février à août : définition de l'objet d'étude relevant d'une question professionnelle; lecture et fiches de lecture; premier recensement bibliographique.

Septembre, octobre, novembre : rédaction cadre théorique et problématique.

Novembre, décembre, janvier (année n + 1) : rédaction méthodologie et phase de recueil des données.

Janvier, février : analyse des résultats et rédaction parties résultat, discussion, conclusion.

Mars : fin de rédaction, bibliographie, constitution des annexes, relecture, impression.

Dépôt mémoire : fin mars année n + 1.